

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

**Excusé(e)s :**

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

Sandrine CLAVIERES

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.  
Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

***Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.***

***Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.***

-----  
**Rapport N° 26**  
**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT**  
**DANS LE DOMAINE SOCIAL**  
-----

**Association Club Viviani**

L'association club Viviani, créée en février 1981, a pour objet d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des retraités.

En 2009, l'association a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3500 euros pour le financement partiel des travaux de réhabilitation engagés dans les locaux de l'association. Les derniers gros travaux de la grande salle notamment dataient des années 1990-1991.

Il semblerait que la somme de 3500 euros versée par la Ville, en 2009, ait été affectée au remplacement des 15 radiateurs dans les locaux du club.

Cette année, le Club Viviani demande une subvention pour financer la dernière partie des travaux de rénovation du club avec notamment la construction des 2 WC dans la grande salle, les travaux de peinture extérieur du bâtiment de la grande salle et la mise aux normes des alarmes incendies.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 2500 euros en subvention exceptionnelle pour aider l'association dans les travaux de remise aux normes des locaux.

**Association SOS AMITIE**

L'association créée à Clermont-Ferrand en 1972, est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse. SOS AMITIE Auvergne est une émanation de l'association nationale.

Elle effectue une prévention du suicide par l'écoute téléphonique 24H/24 et 365 jours par an.

Clermont-Ferrand se situe au 10<sup>ème</sup> rang des 49 postes les plus sollicités, juste derrière Paris, Lyon, Lille, Toulouse et Bordeaux.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à votre commission d'allouer la somme de 300 euros en subvention exceptionnelle pour le congrès de l'association.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2010

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe,  
Françoise NOUHEN